



Une association , volé et escroqué

Par **zippy**, le **05/11/2010** à **11:21**

Bonjour,rnrnJe joue dans un association de jeu à cartes. Après une AGE, on avait voté une présidente pour presque 1 année, il y a eu avec cette femme des litiges avec une autre association et on a terminé par la pousser à la porte.rnle problème, elle s'est servi de la totalité des fonds du club.rnComme si ce n'était pas tout, avant qu'on était au courant de cela, elle a continué à nous faire payer les différentes recettes. ce qui devient, dans ce cas de l'escroquerie.rnrnVue son état actuelle, elle est incapable de rembourser...rnloyer , enfants, 1 salaire et non 2.rnrnDû coup, on est pas toute suite allé porter plainte en espérant pouvoir s'arranger d'une manière ou de l'autre avec elle, car, ça en a l'air d'être le seul moyen.rnrnQu'est ce que vous nous conseillez de faire?rnrnrnMerci, rncordialement zippy

Par **fabienne034**, le **05/11/2010** à **13:27**

bonjour,rnrnvous devez déposer plainte sinon vous êtes considéré comme complicernrnpour tout savoir sur la plainte:rnrn<http://www.fbfs.net/recourspenaux1.htm>

Par **chaber**, le **06/11/2010** à **07:43**

Bonjour,rnrnUne plainte doit être déposée à bon escient, sinon il y a risque que cela se retourne contre vous.rn[citation] le problème, elle s'est servi de la totalité des fonds du club. rnComme si ce n'était pas tout, avant qu'on était au courant de cela, elle a continué à nous faire payer les différentes recettes. ce qui devient, dans ce cas de l'escroquerie. rnrn [/citation]rnLes fonds du club et les recettes ont-ils été utilisés ou non pour la gestion du club.

Dans la négative avez-vous des preuves?nnnnNormalement il appartient au trésorier de régler les factures nécessaires au fonctionnement du club, et non celles éventuelles de la Présidente. Auquel cas sa responsabilité pourrait également être recherchée

Par **zippy**, le **06/11/2010** à **08:33**

On a un partenariat, ils nous ont fourni tous le matériels.nnOn avait donc plus de dépense comme au début.nnPour le trésorier, la présidente avait jamais passé la caisse après plusieurs demandes et à la fin, elle était plus joignable.

Par **mimi493**, le **06/11/2010** à **13:51**

Elle rembourse, ou l'association porte plainte pour vol.